



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

élargissement

Question écrite n° 79107

Texte de la question

En principe, les dix nouveaux membres de l'Union européenne sont tenus de rejoindre la monnaie unique. En effet, au contraire du Royaume-Uni et du Danemark, ils ne disposent d'aucune dérogation pour ne pas intégrer l'Union monétaire. Mais en pratique, rien n'empêche un État de se soustraire à ses obligations. Pour exemple, la Suède, qui ne possède pas non plus de clause dérogatoire tout comme les dix nouveaux États membres, refuse toujours et encore d'adopter la monnaie unique, sans que les autorités européennes ne soient en mesure de l'obliger à tenir ses engagements. Cela est inquiétant car ce précédent risque de grandement inspirer les dirigeants polonais déjà peu enclins à faire de l'euro leur priorité. En conséquence, Mme Chantal Robin-Rodrigo demande à Mme la ministre déléguée aux affaires européennes de lui indiquer si le Gouvernement entend demander à la Commission de Bruxelles de trouver rapidement une solution contraignante afin que la Suède respecte enfin son engagement de rejoindre la zone euro.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention de la ministre déléguée aux affaires européennes sur l'intégration de la zone euro par la Suède. Contrairement au Royaume-Uni et au Danemark, la Suède ne bénéficie pas de clause d'exemption pour la troisième étape du traité sur l'Union économique et monétaire. La Suède a reporté son entrée dans la zone euro depuis son adhésion à l'Union européenne en 1995. Lors du référendum du 14 septembre 2003, les électeurs suédois ont rejeté à une large majorité (56 %) la perspective d'une adhésion rapide de la Suède à la zone euro. Même si ce référendum ne revêtait qu'une valeur consultative, les différents partis du parlement suédois ont décidé de respecter le verdict populaire, et le Gouvernement a exclu la tenue d'un autre référendum avant 2010. Il convient cependant de noter qu'à aucun moment, contrairement au Royaume-Uni et au Danemark, le Gouvernement suédois n'a notifié au Conseil de l'Union européenne son refus de passer à la troisième phase de l'Union économique et monétaire (UEM). La Suède continue ainsi, conformément aux traités, de faire l'objet de rapports réguliers de la Commission et de la Banque centrale européenne (BCE) sur les progrès enregistrés dans l'accomplissement de ses obligations pour l'achèvement de l'UEM. Le Gouvernement français reste attaché à la poursuite de la construction d'une Europe forte, ambitieuse et solidaire, ce qui implique notamment un approfondissement et un élargissement de la zone euro.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 79107

Rubrique : Union européenne

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 novembre 2005, page 10932

Réponse publiée le : 21 mars 2006, page 3027